



# LES FINANCES

Balayez le code QR pour  
découvrir les institutions  
financières ayant un  
ou plusieurs points de  
service physiques  
dans Bellechasse.



## Ouvrir un compte bancaire

Ouvrir un compte est l'une des étapes à réaliser rapidement à votre arrivée au pays. Vous pouvez même, avec certaines institutions bancaires, ouvrir votre compte avant d'arriver ici.

Ce compte vous permettra de :

- recevoir votre salaire,
- retirer ou déposer de l'argent,
- faire des transferts internationaux,
- payer vos factures,
- et bien plus.





Balayez le code QR  
pour obtenir toutes les  
informations importantes  
en lien avec votre  
déclaration de revenus.



## Déclaration de revenus au Québec et au Canada

Même si vous n'avez aucun revenu à déclarer ni d'impôt à payer, il est important de produire une déclaration de revenus (impôts) dès votre première année au pays.

**Cette déclaration doit être faite pour le Québec et pour le Canada.**

Vous pourriez bénéficier de :

1. Crédits d'impôt
2. Déductions
3. Programmes d'aide financière

Bien sûr, si vous travaillez, vous êtes dans l'obligation de produire une déclaration de revenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril de chaque année.

Avec la participation financière de :



MRC de  
Bellechasse